

L'ÉCHO

VINON-SUR-VERDON

Magazine municipal n°182 - Mars - Avril - Mai 2024



VINTAGE MUSIC CLUB organise

Les Fêtes musicales Vinon sur Verdon

28 et 29

JUIN 2024

à partir de 19h
Entrée gratuite

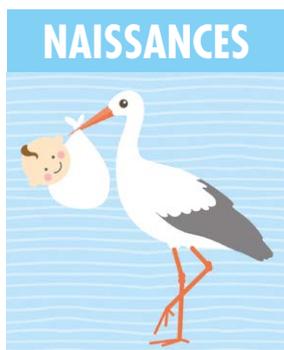
2 soirs de live
2 scènes
12 groupes
Restauration sur place

NOUVEAU
SUIVEZ-NOUS !!



13^{ème}
EDITION





NAISSANCES

Lyor MARTINEZ
8 février 2024

Mia DEHAENE
13 février 2024

Julie LACROIX MARTIGNONI
14 mars 2024

Emile JAGERSCHMIDT
19 mars 2024

ILS SE SONT DIT "OUI"

Mathieu GOMBERT et Stéphanie ESPINAS
6 avril 2024

Vincent BEAU et Chloé CHERPIN
13 avril 2024

Romain BONNET et Camille MARTINEZ
27 avril 2024

PACS

Teddy GENITEAU et Florence LLORIA

13 avril 2024

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Paul VIDALE 19 février 2024

René TALFER 5 mars 2024

Robert CARAYON 12 mars 2024

Francis DESPRETZ 13 mars 2024

Gilles GARCIN 16 mars 2024

Hélène LE DUFF née ANGELONI
24 mars 2024

Eric MOURAUD 3 avril 2024

Jean AUVRAY 9 avril 2024

Patrick OLLIVIER 10 avril 2024

Les familles remercient chaleureusement les personnes ayant exprimé leurs témoignages d'amitié et de soutien, lors de la perte d'un proche.

NOUVEAUX COMMERÇANTS

NATUROPATHE
CONSEILLERE EN FLEURS DE BACH
MASSAGES BIEN-ÊTRE

CINDY PANTOUSTIER

Pour une meilleure santé au naturel

06 18 01 05 04
555, avenue de la république
83560 Vinon-sur-Verdon
www.cindy-naturopathe.com
contact@cindy-naturopathe.com
cindy_naturo
Cindy Pantoustier - Naturopathe

Atelier
LumineMesSens
Création et rénovation sur-mesure

Un abat-jour pour offrir ou se faire plaisir
Un pied de lampe eseuulé à coiffer
Un abat-jour défraîchi à moderniser
Une pièce de votre maison à sublimer...

Elyeth TREMBLAY - Vinon-sur-Verdon
Tel : 06.19.05.00.95 | contact@atelierlms.fr
Web : https://www.atelierlms.fr
Instagram : @atelier_lumine_mes_sens

MURIEL C
AGENT D'ENTRETIEN

bureau, bâtiment, cabinet médical

portable 06 03 53 98 21



- État CivilP. 2
- Édito.....P. 3
- Ça s'est passéP. 4
- Le mot du maireP. 5
- Actions municipales.....P. 7
- Travaux et environnement.....P. 14
- Au service des VinonnaisP. 16
- Enfance et jeunesseP. 17
- Sortir à VinonP. 22
- Côté Associations.....P. 26
- Infos mairieP. 32
- AgendaP. 36



ÉDITO par Claude Cheilan

Ce 182^{ème} numéro de l'Écho de Vinon, relate certains événements importants qui ont jalonné le dernier trimestre. Il annonce également les très nombreuses festivités et spectacles emblématiques qui vont égayer la prochaine saison estivale, avec entre autres : la fête de la Transhumance, les Transpiades, les Vinestivals, la brocante au bord du Verdon, les fêtes du 14 juillet et du 15 août, et bien sûr notre incontournable Fête Nationale Belge, qui fait de notre commune, le temps d'une soirée, la capitale de la Belgique en Provence.

J'en profite pour remercier l'ensemble des administrateurs de nos associations vinonnaises, les comités municipaux et tous les bénévoles qui œuvrent à longueur d'année pour animer avec dévouement et passion notre village.

Ce journal a aussi pour vocation de vous informer en toute transparence de la situation financière de notre commune, et de vous rendre compte de l'avancée des différents chantiers en cours et des actions municipales.

La mise à l'honneur de personnalités qui ont marqué de leur empreinte notre village, fait partie de notre devoir de mémoire, à l'instar de Joseph Piégay, historien local, qui a écrit de très nombreux ouvrages sur notre commune, et dont le nom a été donné à notre médiathèque intercommunale.

Les différentes commémorations patriotiques ou militaires, sont aussi des moments importants pour notre cité. Je vous donne rendez-vous le 15 juin route de Ginasservis, à la stèle érigée en souvenir de l'ancien maire de Vinon, André Arbaud, le 18 juin devant le cimetière pour l'appel du général de Gaulle, le 14 juillet sur la place pour la montée des couleurs, le 21 juillet pour la cérémonie patriotique de la 26^{ème} fête nationale belge, et bien sûr le 15 août pour le bombardement du pont de Vinon, en 1944 lors du débarquement de Provence, il y a 80 ans.

Suivez notre actualité en temps réel

• **N'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter** qui est envoyée chaque semaine : rendez-vous sur le site www.vinon-sur-verdon.fr afin de saisir votre adresse mail dans l'encart prévu à cet effet en page d'accueil.

• **Abonnez-vous également à notre page Facebook :**
Ville de Vinon-sur-Verdon

ÇA S'EST PASSÉ



Commémoration du 8 mai.



Remise des prix du concours des maisons fleuries - 14 mars.



Nettoyons le sud - 13 avril.



Baptême de la médiathèque - 15 mars.



Inauguration du composteur collectif - 17 mai.



Vide grenier - 12 mai.



« Faites-moi de bonnes politiques, je vous ferai de bonnes finances. »
Baron Joseph-Dominique Louis, ministre des Finances (1755-1837).

Il est vraiment surprenant de constater - 4 années après le début de l'épidémie de Covid 19 - que nous avons presque oublié toutes les contraintes sanitaires et sociétales qui nous avaient été imposées à partir de mars 2020.

Alors, en début de mandat, il nous aura fallu un plus de temps que prévu pour retrouver un fonctionnement normal de l'ensemble des services et de l'équipe municipale, et mettre en place sereinement notre projet communal. Durant ces 4 années, les élus et les agents ont tout mis en œuvre pour améliorer le présent et préparer un avenir meilleur aux Vinonnoises et aux Vinonnais, toutes générations confondues.

Comme un fil d'Ariane, les réalisations et les actions que nous avons mises en place, permettent de suivre tout le chemin parcouru, dans le but de tenir nos engagements, malgré la baisse des dotations de l'Etat, l'inflation, l'envolée des coûts de l'énergie et des matières premières.

Le rôle d'une équipe municipale est d'agir dans tous les domaines, au quotidien et sur la durée, pour améliorer notre cadre de vie, notre environnement, notre attractivité, nos écoles, notre patrimoine, l'accueil intergénérationnel de tous nos habitants, la tranquillité, la sûreté et la sécurité publiques, la solidarité et la santé ; pour soutenir nos associations sportives ou culturelles, nos commerçants, artisans et entreprises locales.

Les nombreuses actions d'intérêt général mises en place par les services municipaux ou les comités communaux, sont récompensées par plusieurs labels ou distinctions, à l'instar de la 4ème étoile décernée par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU), mettant à l'honneur la constance et la ténacité de l'ensemble des bénévoles et des élus, membres du comité Vinon Ville Propre.

Face à la multitude de projets municipaux dont l'intérêt public est indéniable, ce sont nos capacités financières et les potentielles subventions que nous pouvons mobiliser, qui orientent nos choix.

En 4 ans nous avons réalisé pour 6,6 millions d'euros d'investissements, pour lesquels nous avons obtenu - grâce à notre persuasion et au bon montage de nos dossiers - 2,6 millions d'euros de subventions, provenant de la DLVA, du département, de la Région SUD, de l'Etat, mais aussi de l'Europe.

Au cours d'un mandat, les élus sont confrontés à un véritable dilemme cornélien : tel service municipal doit-il être supporté uniquement par le contribuable - c'est à

dire avec les recettes générées par les impôts locaux - ou l'utilisateur qui utilise ce service public, doit-il lui-même le financer ?

Un choix bien difficile à trancher, entre ces deux alternatives, étant donné que tous les usagers, ne sont pas forcément redevables des Taxes Foncières, qui alimentent le budget communal.

La plupart du temps, la prudence et le bon sens l'emportent. In fine, le fonctionnement d'un service municipal est en partie supporté par les usagers qui s'acquittent des tarifs municipaux, mais également par les contribuables, soumis aux impôts communaux.

Le diable se cachant dans les détails, tout est question d'équité, d'équilibre et de moyens, entre les différentes strates de notre population.

Chaque printemps, toutes les communes se livrent aux mêmes exercices : tirer les leçons de l'année précédente concernant le suivi et la réalisation des différents budgets, trouver les financements nécessaires pour que tous les services municipaux fonctionnent, investir avec prudence et mesure et rembourser nos emprunts.

Depuis plusieurs années, les conseillers municipaux de Vinon, sont conviés à un séminaire "finances", afin de prendre la pleine mesure de notre santé financière, de nos atouts et de nos contraintes.

Ce séminaire, qui a lieu en février, nous permet de préparer le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), qui doit impérativement précéder le vote du budget.

C'est au cours de la séance du 4 avril dernier, que le Conseil Municipal a voté le compte administratif et le compte de gestion réalisés en 2023, ainsi que le nouveau budget prévisionnel, en équilibre : l'ensemble des recettes doit financer l'ensemble des dépenses, évaluées de façon sincère, sans omission, ni minoration, pour l'année 2024.

Les communes et les collectivités locales ont l'obligation de respecter ce que l'on appelle communément la « règle d'or ». Ce principe budgétaire selon lequel les dépenses de fonctionnement (exploitation et gestion courante de l'ensemble des services municipaux), ne peuvent pas être financées par des emprunts, mais par le budget général, ou éventuellement, par des compensations de l'Etat ou d'autres organismes, comme la CAF (Caisse d'Allocation Familiales).

*Les communes
ont l'obligation
de respecter ce
que l'on appelle
communément la
"règle d'or"*



Exemple : l'entretien des voiries communales n'est pas considéré comme de l'investissement, c'est donc uniquement le budget de fonctionnement qui doit supporter ces travaux très onéreux, et pour lesquels nous ne pouvons prétendre à aucune subvention.

Cette « règle d'or » qui est imposée aux communes ou aux autres collectivités, n'est pas respectée par l'Etat, qui emprunte chaque année, pour financer les frais de fonctionnement qui lui incombent, ce qui aggrave le déséquilibre et le déficit des finances publiques.

Seules les dépenses d'investissement (accroissement ou diminution du patrimoine communal) peuvent être financées par des emprunts.

Exemple : Les travaux de réhabilitation du centre-ville et de l'Esplanade Yves Guis, sont financés en partie par nos propres ressources, de l'emprunt, mais aussi par des subventions conséquentes (3,1 millions d'euros) qui nous sont attribuées par l'ensemble de nos partenaires institutionnels.

L'élaboration d'un budget en équilibre devient particulièrement complexe, au regard des dernières annonces du ministère de l'Economie et des Finances, qui souhaite redresser les comptes publics et combler un déficit largement sous-estimé, en se tournant une fois de plus vers les collectivités. En réduisant les politiques publiques, en amputant les crédits en faveur de la transition écologique, de la vie scolaire ou encore de la cohésion territoriale.

Plutôt que prendre exemple sur les budgets à l'équilibre des communes, sur notre dette qui reste stable depuis 1995, l'Etat souhaite piocher allègrement dans nos budgets municipaux les 10 milliards d'euros qui manquent dans le sien.

Une deuxième salve de restrictions budgétaires est d'ailleurs en cours d'élaboration par la Cour des comptes, afin que les collectivités territoriales participent davantage au redressement des comptes publics.

L'association des maires de France à laquelle nous adhérons, propose une tout autre méthode : restaurer les libertés locales, laisser aux communes la gestion des politiques de proximité, redonner une véritable autonomie financière et fiscale aux collectivités territoriales qui savent faire preuve de responsabilité et d'efficacité, le plus près possible de l'ensemble des besoins de nos administrés.

L'installation de médecins généralistes dans notre commune relève des besoins essentiels, pour la santé de l'ensemble de nos concitoyens.

Au regard de la pénurie généralisée de praticiens dans notre pays, nous pouvons légitimement nous réjouir de la venue du docteur Alain Néré, qui a choisi de s'installer au sein de notre pôle médical du Moulin de Saint-André. « Ce médecin de famille » - comme il se qualifie - a jeté son dévolu sur notre commune, afin d'y exercer ses compétences. Le Conseil municipal se joint à moi, pour souhaiter la bienvenue à ce nouveau praticien. Et que

son intégration au sein de la communauté médicale et de santé de notre territoire soit parfaite.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que notre demande insistante - mais tout à fait légitime - de classer Vinon en ZRR « Zone de Revitalisation Rurale » emporte l'adhésion et fédère l'ensemble des décideurs locaux. En revanche, les différents courriers que nous avons reçus en mairie, sont en totale contradiction d'une semaine à l'autre. Un jour, on peut considérer que c'est fait ! Le lendemain tout est à refaire !

Nous remercions très sincèrement, pour leurs interventions et la prise en compte de notre requête, l'ensemble des personnalités que nous avons sollicitées : les préfets du Var et des Alpes-de-Haute-Provence, nos députés, nos sénateurs, nos Conseillers départementaux, le président de l'association des maires du Var, le président de notre Agglomération, etc. Tous ces élus ou représentants de l'Etat, ont interpellé Madame la ministre en charge des Collectivités territoriales et de la ruralité, sur la situation totalement ubuesque dans laquelle se trouve notre commune, vis à vis des communes voisines, qu'elles soient varoises ou bas-alpines.

Une nouvelle réforme devrait voir le jour le 1er juillet 2024, avec un nouveau zonage « France Ruralités Revitalisation » (FRR), et des critères modifiés, pour intégrer les communes. Ainsi le classement de certaines communes en « FRR » permettra aux entreprises et aux professions libérales (dont les médecins) qui s'installent sur ces territoires, de bénéficier d'exonérations fiscales (Impôt sur le revenu ou sur les sociétés, Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB), Cotisation Foncière des Entreprises) mais aussi des cotisations patronales. Aux dernières nouvelles : Vinon sera bien intégré dans ce nouveau zonage ! Cette fois, j'ai bien envie d'y croire !!!

J'ai le bonheur et la fierté, de conduire depuis 4 ans, une équipe municipale unie, solidaire et responsable, résolument tournée vers l'avenir. J'ai une totale confiance en mes élus, en mes services municipaux aux compétences confirmées, pour donner un nouvel élan à notre commune, pour aller chercher davantage de financements auprès de notre Agglomération, du département du Var ou de la Région Sud, afin de poursuivre sereinement notre programme d'investissement.

Nous avons également besoin du soutien et de l'adhésion de toutes les Vinonaises et de tous les Vinonnais, car ce n'est qu'ensemble que nous pourrons construire le Vinon de demain. Nous avons un destin commun et un même amour pour notre village. Chacun de nos habitants, du plus jeune au plus ancien, doit trouver sa place dans notre si belle commune, aux confins du Haut-Var et de la haute Provence, où il fait si bon vivre.

Je vous souhaite de passer un excellent été 2024, de pouvoir prendre quelques jours de congés, afin de profiter pleinement de notre magnifique région.

Votre maire, Claude CHEILAN





RÉSULTATS FINANCIERS 2023

UNE ANNÉE AVEC DES RÉSULTATS SATISFAISANTS - GRÂCE À DES RECETTES EXCEPTIONNELLES - MALGRÉ UNE INFLATION PERSISTANTE.

Les résultats ont été sensiblement équivalents à ceux obtenus en 2022,

- **grâce :**

- A des recettes exceptionnelles conjoncturelles (vente de terrains pour 400 000 €).
- Aux recettes fiscales (avec taxes) en hausse, dues à l'augmentation des bases locatives imposée par l'état (+7,1%).
- A l'augmentation des redevances.
- Au remboursement par l'État de l'abondement à l'équilibre budgétaire à Unicil, réalisé en 2021,

compensant partiellement la pénalité SRU (loi Solidarité et Renouvellement Urbain).

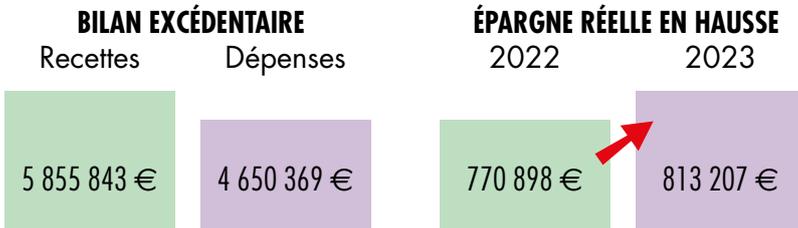
■ Aux économies réalisées sur l'électricité, les combustibles, le carburant et les dépenses courantes.

- **En dépit de l'augmentation des dépenses avec :**

- Des hausses liées à l'inflation avec en particulier +21% concernant l'alimentation
- L'augmentation de la masse salariale due essentiellement à l'augmentation du point d'indice imposée par l'État et au maintien du fort niveau des services rendus à la population.

Progression de l'épargne en 2023

L'épargne réelle de fonctionnement (différence entre recettes et dépenses puis recettes exceptionnelles) dégagée au cours de l'exercice budgétaire, a progressé de 42 309 € comme l'illustre le graphe suivant.



La commune est toujours peu endettée

En effet, la dette s'élève à 3 010 000 € soit un montant au 1/01/2024 de **700 €** par habitant à comparer aux **730 €** par habitant en moyenne de la strate (communes ayant un niveau de population compris entre 3500 et 5000 habitants).

L'investissement a été soutenu en 2023 avec 80% de réalisations par rapport à ce qui était prévu.

Grâce au bon niveau de l'épargne de fonctionnement et aux subventions de l'Etat, de la Région et du Département, le montant de l'investissement de structures (voirie, mairie, écoles, mobilier urbain, aménagement de la place, Services Techniques...) a dépassé les 3 850 000 € dont 205 000 € de report en 2024.

UNE ANNÉE 2024 MARQUÉE PAR UNE INFLATION PERSISTANTE ET DES CONTRAINTES FINANCIÈRES LIÉES À LA LOI SRU :

- En effet, l'inflation moyenne devrait être encore supérieure à 4 % en particulier sur l'alimentation et les dépenses courantes.
- La pénalité SRU est doublée en 2024 pour un montant supérieur à 180 000 € et un abondement de 400 000 € à l'équilibre budgétaire de Var Habitat (bailleur en charge de la construction de logements conventionnés).
- L'État ayant des difficultés financières, nous anticipons une baisse drastique des dotations (dotation globale de fonctionnement et dotation de solidarité urbaine).

Ces difficultés financières ne pourront pas être compensées par la hausse des bases locatives imposée par l'état de 3,6% et pour maintenir le haut niveau de service public, **nous avons décidé d'augmenter le taux foncier bâti de 1% portant le taux à 39,39% (au lieu de 38,39%) et le taux des résidences secondaires de 0,39 % (15,38% au lieu de 14,99%.**



Orientations budgétaires 2024

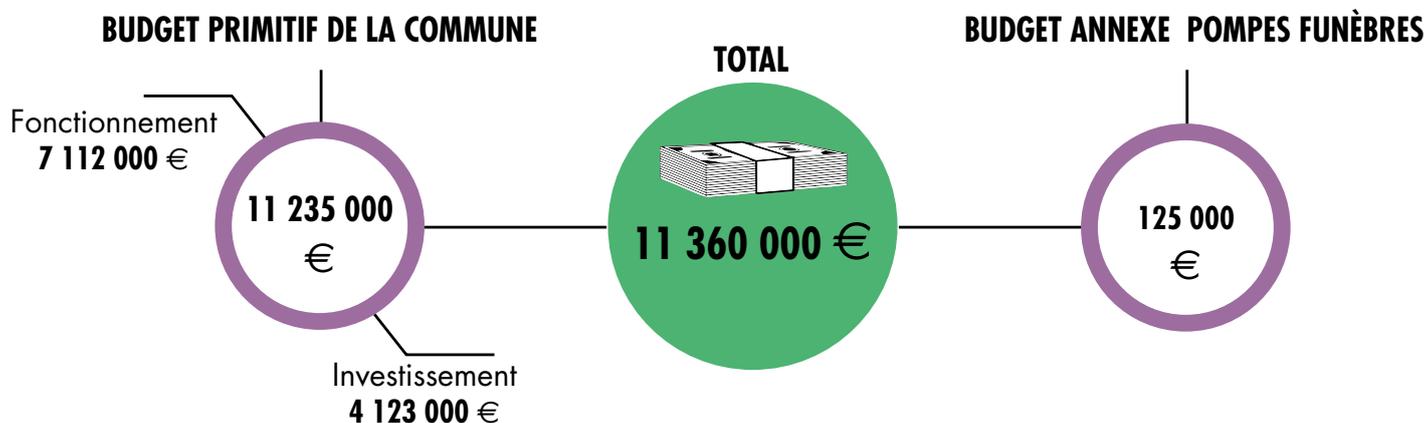
Les orientations budgétaires de 2024 reprendront celles suivies les années précédentes, à savoir, compte tenu des contraintes imposées par l'État :

- Maîtriser les dépenses courantes de fonctionnement tout en maintenant un fort niveau des services publics,
- En dépit de l'inflation, ne pas faire évoluer les autres dépenses réelles de fonctionnement au-dessus du niveau de celle-ci,
- Maintenir l'annuité de la dette à moins de 350 000 €.

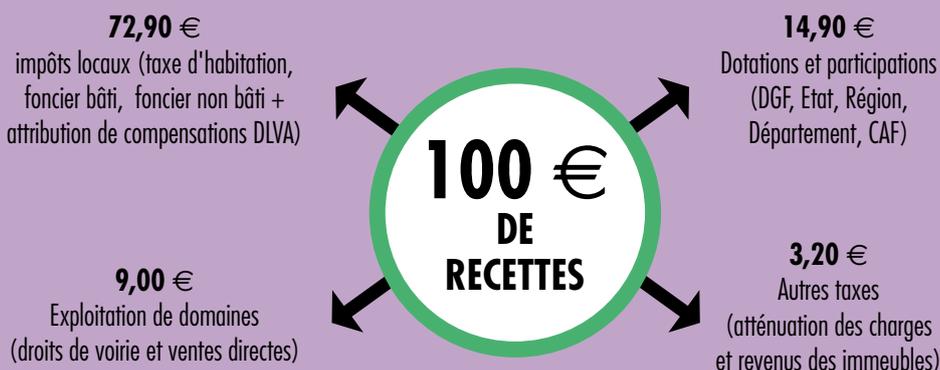
Ci-dessous et page suivante, les budgets de fonctionnement et d'investissement de l'année 2024.

2024 est une année, en continuité de 2023, marquée par un programme d'investissements conséquent avec l'aménagement du Cours, la maintenance du patrimoine et un important travail de voirie.

Les chiffres clés des budgets 2024 de la commune



Lorsque la commune encaisse 100 € de recettes de fonctionnement, quelles en sont les ressources ?



Lorsque la commune dépense 100 € sur son budget de fonctionnement, quelle en est la répartition ?



ACTIONS MUNICIPALES



LES PRINCIPALES DÉPENSES

En fonctionnement (hors personnel)



Loi SRU (Solidarité et
Renouvellement Urbain)
+ FPIC
(Fonds National
de Péréquation
des ressources Intercom-
munes et Communales)
+ SDIS (Service Départe-
mental d'Incendie et
de Secours)
484 000 €



Energie + eau + électricité
344 000 €



Services à caractère social CCAS
190 000 €



Subventions associations
140 000 €



Entretien des biens communaux
et espaces verts
450 000 €

En investissement

En investissement, il est prévu
3 500 000 € pour l'enrichis-
sment du patrimoine, avec en
particulier 2 300 000 € pour
l'aménagement du Cours, plus
de 450 000€ pour la réhabili-
tation de la voirie et 100 000 €
pour les écoles.



Réhabilitation de la
voirie communale.



Services Techniques - Services Généraux
Police Municipale - Mairie.



Aménagement du
Cours, travaux et
AMO (Assistant à
Maîtrise d'Ouvrage).



Annuité
départementale.



Aire de camping-cars
et mobilier urbain.



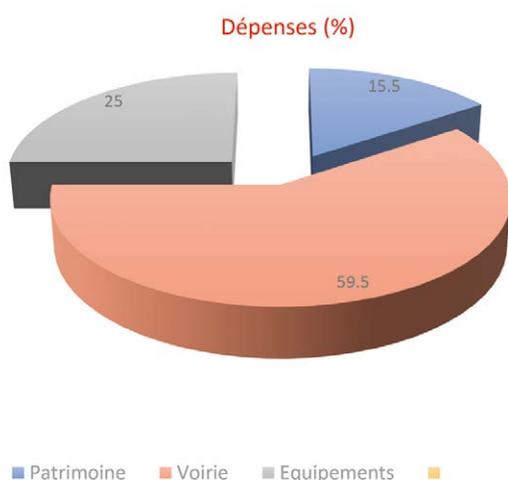
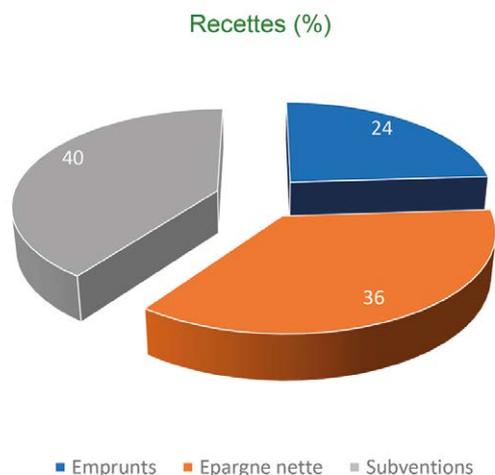
Ancienne Gendarmerie (Restos du Coeur)
Moulin St-André - Eglise - Chapelle.



(*Ancien Foyer des Jeunes)



DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENTS DE 2020 À 2023 - 6 600 000 €



Le montant des investissements entre 2020 et 2023 est de 6 600 000 €, dont :

■ **Patrimoine** : écoles, Resto du cœur, Moulin Saint-André, chapelle, horloge, lavoir, ACSV, crèche, RAM, Oustaou, cimetière communal, bâtiments : 15,5 %.

■ **Équipements** : équipements sportifs, parcours santé, équipements mairie, services techniques et généraux et de la police, aire de camping cars, matériel et mobilier urbain, AD'AP (Accessibilité des personnes à mobilité réduite, aux bâtiments communaux), aménagements Verdon : 25 %

■ **Voirie** avec l'aménagement du Cours et terrains : 59,5 %

Ces dépenses ne tiennent pas compte des charges de personnel, ni des dépenses de fonctionnement telles que les réparations, les maintenances ou les subventions.

A fin 2023, les recettes équilibrent ces dépenses sous la forme de :

■ Subventions : 40 %

■ Autofinancement (épargne nette) : 36 %

■ Emprunt : 24 %

Les subventions à fin 2023 ne sont pas toutes soldées, avec en particulier les travaux sur le Cours (350 000 €)



Patrick Obry,
Adjoint délégué aux Finances



POSE D'UNE BIBLIOTHÈQUE DE RUE PAR LES SERVICES TECHNIQUES

Située au milieu de l'escalier de droite allant de la mairie à la salle des fêtes

Boîte à livres, bibliothèque de rue, livres voyageurs, « bookcrossing », passe-livres.... tous ces termes désignent la même chose qui est de faire circuler les livres entre les lecteurs. Le principe remonte au tout début des années 2000 : déposer dans un lieu public le livre qu'on venait de terminer afin que quelqu'un le prenne pour le lire à son tour, le redépose et ainsi de suite. Très rapidement, l'idée de fabriquer des petites bibliothèques de rue a germé. D'une part, elles permettent de mettre le livre à l'abri des intempéries, et en les multipliant au hasard des rues, des parcs publics, elles invitent les lecteurs à se servir et à fournir.

Ce concept est basé sur la confiance. Prendre un livre, le remettre dans une autre bibliothèque de rue, ou l'échanger. Rien n'est obligatoire, mais c'est mieux quand on peut remettre un autre livre, afin de ne pas vider les armoires.

Faites vivre les armoires à livres, mais c'est un lieu d'échange, pas un débarras.

La règle est simple, on n'y met que ce qu'on aurait aimé y trouver. Exit donc, les cartons enfouis dans les greniers ou garages, les livres abîmés, moisissus voire grignotés par des petits rongeurs.

Profitez, partagez et surtout prenez du plaisir à lire, car

LE LIVRE REVEILLE NOTRE IMAGINATION, NOUS FAIT VOYAGER,
IL EST UN REFUGE. *BONNE LECTURE*

(une autre bibliothèque est installée dans le hall d'entrée du Moulin de Saint-André)



Chantal Bousard,
Adjointe déléguée
à la culture

LA COMMUNE ENGAGÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi APER (loi d'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) du 10 Mars 2023 donne aux communes un rôle central dans l'accélération de la transition énergétique. Elle permet l'identification de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR) après consultation publique.

À l'intérieur de ces zones, les procédures seront simplifiées pour favoriser l'implantation de projets d'énergies renouvelables.

La commune a organisé une consultation publique en avril dernier pour avoir l'avis des citoyens, qui est crucial. Une synthèse de cette consultation sera prochainement communiquée et identifiera les lieux d'implantation concernés.





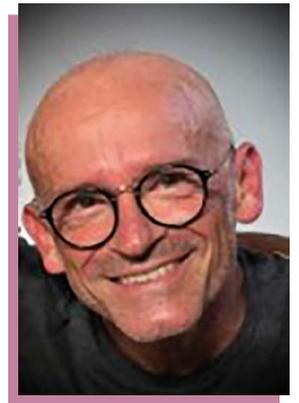
LE DOCTEUR NÉRÉ EST INSTALLÉ AU PÔLE MÉDICAL SAINT-ANDRÉ

Nous sommes ravis d'accueillir le docteur Alain Néré au sein du pôle médical Saint-André, initiative soutenue et facilitée par la municipalité !

Depuis le 15 mai, le cabinet a ouvert ses portes pour vous offrir des soins de santé de qualité. Que vous ayez besoin d'une consultation de routine, d'un suivi médical ou de conseils avisés, le docteur Néré est là pour répondre à vos besoins.

Les prises de rendez-vous sont possibles sur le site web :

<https://www.msp-vinon.fr/> ou par téléphone au **04.65.10.05.15**



LE COMITÉ MUNICIPAL "VINON VILLE PROPRE" A PARTICIPÉ À "NETTOYONS LE SUD"

C'est une opération rondement menée par le comité municipal "Vinson ville propre", qui - grâce à ses nombreux bénévoles - nettoie le village de (presque) tous les déchets et immondices dont certaines personnes se débarrassent dans la nature. Et ces bénévoles se recrutent également à l'école élémentaire, avec 8 classes de participants, entourés de professeurs et parents. Les membres des associations vinonnaises Club de Billard, Comité des Fêtes, Comité Cadre de Vie, Chasseurs, AAPPMA et fédération régionale de pêche, Sporting club Vinon, Club de volley, Groupe Pilates de l'association Sport bien être, La Mission Locale, La Maison du Partage, ont arpenté rues, chemins, routes, pendant des heures, équipés comme il se doit.

Le groupe Verdon Musik a animé la "récréation" finale, où chacun a pu se restaurer dans la cour de l'école, autour de boissons et sandwiches réconfortants préparés à la cantine

de l'école par de petites mains habiles.

Les participants (de 22 mois à 80 ans !...) ont ramassé 39 kg de verre, 200 kg d'emballages recyclables, 78kg de déchets et 300kg d'encombrants. Les enfants des classes élémentaires ont quant à eux - en plus de nombreux sacs de déchets - récolté environ 2000 mégots au bord du Verdon, lieu privilégié des pique-niques.

Parmi les objets les plus insolites, on dénombre des tuyaux en tous genres, des téléviseurs, un étendoir, des bouteilles de bière...pleines et non périmées, un lit, une carcasse de sièges de voiture... Nos concitoyens n'ont aucune limite.





COMMÉMORATION DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU BOMBARDEMENT DU PONT

Vinon, 15 août 2024, 10 heures... Rendez-vous à la stèle sur le pont

Quatre-vingts ans après le drame, la municipalité tient à honorer la mémoire de ses victimes de guerre, frappées par le destin en ce jour de fête du 15 août 1944, comme elle le fit en 2014 pour les 70 ans, en 2019 pour les 75 ans, et en érigeant à l'entrée du pont en 1994 une stèle en leur mémoire. Celle-ci interpelle le passant d'un "souviens-toi".

La cérémonie sera suivie du verre de l'amitié à la salle des fêtes.

Vinon, 15 août 1944, 16 heures...

Moments de liesse dans le quotidien sombre de l'Occupation, le village est tout à sa fête votive, en ce jour d'Assomption, de communion solennelle et de retour des premiers prisonniers.

Vinon, 15 août 1944, 16 heures 30...

La guerre déchire le ciel, en une intrusion subite, inattendue, prélude au débarquement des forces alliées. Ce débarquement si attendu, depuis le 14 juin surtout, car la commune, dès lors occupée, subit les exactions des troupes allemandes, mais aussi, des brandebourgeois (supplétifs locaux de la milice) qui tentent de neutraliser la mission interalliée, aux environs du village (à Ongles). Ils pratiquent des représailles sur la population, en réponse aux sabotages menés par les résistants qui ont rejoint les réseaux, soutenus par des habitants engagés dans une résistance discrète mais indispensable telle la confection de faux contrats d'embauche pour éviter le STO. Ils sont de ceux que les honneurs d'après guerre oublieront le plus souvent parce qu'aucun ne les réclamera, estimant n'avoir fait que leur devoir de citoyen.

Des jeunes, refusant de partir travailler en Allemagne, les avaient rejoints, devenant ainsi résistants. Mais nul ne put empêcher le 14 juin que la violence lâche et assassine des collaborateurs tue le jeune Henri Pardigon et l'ancien maire André Arbaud du groupe ORA (Organisation de la Résistance de l'Armée). Alors, Vinon, attend comme toute la France depuis le débarquement en Normandie, la libération de la patrie, et la délivrance de la Provence.

Mais le village ne semble pas avoir saisi l'importance stratégique du pont du Verdon, pas même lorsque vers midi, les alliés ont bombardé le pont de Mirabeau, et que

les P47 Thunderbolt ont été visibles et les déflagrations des bombes audibles... C'était un jour de fête, comme une parenthèse protectrice, un temps suspendu.

Mais la guerre ne connaît pas ce temps-là ; les bombes ne discernent pas les civils des militaires et établissent une cruelle égalité entre tous : hommes, femmes, enfants, Vinnonnais natifs, réfugiés en fuite, travailleurs saisonniers... A ces douze victimes (voir encadré) s'ajoutèrent de nombreux blessés au milieu des habitations en ruines.

Le maire d'alors, Fortuné Cheilan, bien que frappé lourdement par la perte de sa sœur, Léocadie, de ses nièce et petite nièce, organisa les secours : il fallait conduire les

blessés, sur des brancards de fortune, à l'hôpital de Manosque alors que son pont avait été détruit ; les jours suivants les résistants Jean Eisenberger et Aimé Decory se chargèrent de l'évacuation des nombreux blessés à l'aide d'une camionnette à gazogène jusqu'à Rousset, traversant ensuite la Durance à gué.

Le maire sût, lui, être en ce jour tragique attentif à la proposition de René Lami, ancien aviateur, militant dans un réseau de parachutage, qui se mit à la disposition de la municipalité pour préserver la population de nouvelles vagues de bombardements, la première tentative des avions ayant échoué, sans doute pour ne pas avoir suivi le cours de la rivière. Pour protéger le village, pour sauver ses habitants, pour aider aussi au plan des alliés, un

groupe de francs-tireurs partisans français (FTP) tenta vainement en fin d'après-midi de faire exploser l'arche centrale du pont à l'aide de 10 kg d'explosifs. Aussi, le lendemain à l'aube, tenant sa valeureuse promesse, René Lami mit à profit cette charge de plastic et réussit là où les alliés et les FTP avaient échoué. Vinon était ainsi sauvé et s'inscrivait dans l'Histoire.

Fac-similé d'un texte paru dans l'Écho N°144



Ils périrent ce jour là :

- Edouard CRUVILLIER, 16 ans
- Auguste MEGIS, 86 ans
- Jeanné ANDRÉ, 57 ans
- Enrichetto TRAVERSO, 40 ans

- Jules GOUIN, 66 ans
- Octave FARAMIA, 25 ans
- René HUGUES, 32 ans
- François LAZÈS, 30 ans
- François UGHETTO, 18 ans

- Thérèse Léocadie CHEILAN, épouse SAYE, 53 ans
- Marie-Louise SAYE, épouse SAUVAT, 26 ans, sa fille
- Jacqueline SAUVAT, 5 ans, sa petite-fille



Rétrospective de la phase 2 des travaux du Cours

La phase 2 des travaux comprend la rue du Bayle, la rue Henri Pardigon et le Cours côté commerçants ; elle a débuté fin septembre 2023 et se terminera début juin 2024.



■ Suppression des câbles aériens. Enfouissement esthétique des réseaux basses tensions et Télécom (fin dépose poteaux et câbles Télécom hiver 24/25),

■ Mise en œuvre des réseaux nécessaires à la vidéo-protection,



■ Réhabilitation du parking de la rue du Bayle en accès limité,

■ Réhabilitation complète des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale,

■ Remplacement du mobilier urbain,

■ Piétonnisation des espaces : sécurisation des allées et pose de revêtements qualitatifs (béton bouchardé, pierres et calades en galets sciés),

■ Construction d'une table d'eau sur le canal au droit de la rue du Bayle. Le long de la rue Pardigon, le canal reste à ciel ouvert,



■ Plantation d'arbres sur l'Esplanade :

- le Cours : 3 érables rouges, **acer platanoïdes Crimson king force 35/40**

- rue Pardigon : 5 acers saccharinum 'Laciniatum Wieri' force 30/35.

- rue du Bayle (parking) : 2 acers pseudoplatanus force 35/40 (feuillage rouge à l'automne).

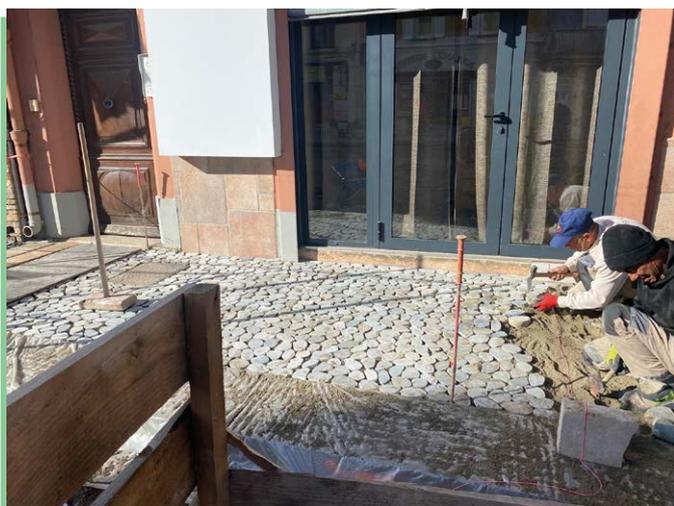
- rue du Bayle - placette à côté Palais de la bière : 2 acers pseudoplatanus force 35/40.



(La force d'un arbre se réfère à la circonférence du tronc à 1 mètre du sol. Cette force est exprimée en centimètres dans une fourchette de taille).

- Esplanade le Cours : en partie haute, une fontaine cascade se déversant dans un canal central et aménagement d'une placette au carrefour Bayle/Pardigon/Cours.

Au carrefour du Cours et de l'avenue de la République, les trottoirs ont été élargis et un plateau traversant est aménagé. L'avenue de la Libération est mise en sens unique depuis le chemin de la Renarde.



Nous remercions les commerçants du village, les forains du marché et les riverains, pour leur patience.

La dernière phase des travaux s'effectuera de septembre 2024 à mai 2025 et concernera le parking côté Crédit Agricole, avec également la construction d'une buvette sur le jeu de boules et l'installation d'une fontaine à l'entrée du Cours, et sa piétonnisation selon le même principe que devant les commerces.

Le marché hebdomadaire reviendra sur la place en 2025.

Montant initial total des travaux :
3 467 450 € TTC

Subventions :

- Département du Var au titre de l'aide aux communes 2018 : 85 000 € pour l'étude de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du Cours,
- Département du Var au titre de l'aide aux communes 2022 : 130 000 € pour la guinguette et la façade salle des fêtes,
- État (préfecture du Var) au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

2021 France Relance : 163 053,07 € pour la phase 1,

■ Région Sud PACA au titre du FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) 2020 : 200 000 € pour la phase 1,

■ État (préfecture du Var) au titre de la DSIL 2023 : 100 028,83 € pour les phases 2 et 3,

■ Région Sud PACA au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) : 1 034 780,86 € pour les phases 2 et 3.



Gérard La Rocca,
Adjoint délégué
aux Travaux



PRÉVENTION CANICULE - CCAS

Vous êtes âgés, handicapés, fragiles et isolés à votre domicile.

Vous souhaitez bénéficier d'une aide en cas d'Alerte et d'Urgence Canicule.

**Inscrivez-vous sur le registre du C.C.A.S.,
ou faites-vous inscrire par un proche.**

Il est de la responsabilité du maire de procéder à titre préventif au recensement des personnes âgées et handicapées isolées à leur domicile. Le principe général de ce registre est une prise de contact régulière avec la personne inscrite pour s'assurer de sa bonne santé.

Delphine Colantonio, référente canicule au sein de votre commune, ainsi que les membres et bénévoles du Centre Communal d'Action Sociale pourront, si vous le souhaitez, vous rencontrer à votre domicile, vous contacter par téléphone, pour vous apporter aide et soutien en cas de fortes chaleurs et de canicule.

Contact : Delphine Colantonio

04.92.78.96.09

ccas@vinon-sur-verdon.fr

En période de canicule,
il y a des risques pour ma santé,
quels sont les signaux d'alerte?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

En période de canicule,
quels sont les bons gestes?



JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



Je mouille mon corps et je me ventile



Je mange en quantité suffisante



J'évite les efforts physiques



Je ne bois pas d'alcool



Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour



Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

ÉCHANGES INTERGÉNÉRATIONNELS



Pour la deuxième année consécutive et dans le cadre de ses séances de lecture partagée, le CCAS est allé à la rencontre des enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs durant les vacances.

C'est dans une ambiance chaleureuse et de bienveillance mutuelle, que nous avons pu, autour d'une lecture commune, échanger sur le thème de l'école d'autrefois et plus précisément sur les jeux d'antan.

Chacun a pu partager ses souvenirs, ses jeux d'enfance. Les seniors ont même appris aux plus jeunes à jouer aux osselets pour le plus grand bonheur de tous !

Ces échanges et ces jeux ont permis à chacun de s'exprimer, de s'écouter dans un climat détendu et très convivial.

Un goûter « fait-maison » a ouvert l'appétit de tous ; des gâteaux savoureux ont été préparés par les seniors et des oreillettes confectionnées par les enfants.

Ce petit groupe de vingt ne s'est pas dit adieu mais à très bientôt !

LES RESTOS DU CŒUR

Les restos du cœur sont désormais situés dans leur nouveau local au 35 avenue des Entrepreneurs.

La distribution se déroule le lundi de 13h30 à 16h30.

Inscriptions sur rendez-vous au 09 87 78 77 35





L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE A PARTICIPÉ À L'ÉVÉNEMENT NATIONAL DU "LE 12 MARS, JE LIS"

À l'occasion de la troisième édition du quart d'heure de lecture nationale, 300 élèves, les enseignants et les animateurs se sont réunis pour un moment de lecture collective dans la cour de l'école L'Eau Vive, sous un ciel bleu de printemps. « Les Ateliers du Paon qui Lit » ont rappelé les 10 droits du lecteur de Daniel Pennac.

Puis le maire, Claude Cheilan, accompagné de Maryse Cabrillac, 1ère adjointe, a ouvert l'événement en évoquant la puissance de la lecture pour s'évader et explorer des horizons infinis.

Enfin, tous se sont plongés dans la magie des livres, partageant ensemble ce moment de découverte.

« Le 12 mars, je lis » - La lecture, grande cause nationale : c'est l'ambition de mettre la lecture au cœur de la vie de tous les Français en portant une attention toute particulière aux plus jeunes.

Événement organisé en partenariat avec Les Ateliers du Paon qui Lit - Médiation scientifique pour les 6-12 ans.

<https://www.facebook.com/les.ateliers.du.paon.qui.lit/>

<https://www.instagram.com/lesateliersdupaonquilit/>





JEUX OLYMPIQUES AU COLLÈGE YVES MONTAND

Ces premiers "Jeux Olympiques", programmés dès le début de l'année scolaire afin de poursuivre le travail débuté lors de la journée d'intégration des nouvelles classes de 6ème sur les panneaux des J.O. 2024, font le lien avec les cours de français (Astérix aux Jeux Olympiques) et histoire/géo (l'Antiquité).

Encadrés par leurs professeurs (EPS, et professeurs principaux), et après l'ouverture des jeux dans l'amphithéâtre, les 6 classes de 6ème se retrouvent dans la zone EPS pour participer aux ateliers sportifs : laser-run - parcours d'obstacles - Torball* - saut en hauteur - curling d'été - marathon demi-fond - concours de tirs - basketball.

6 équipes en jeu : Romains du camp d'Aquarium - Romains du camp de Postscriptum - Gaulois du camp d'Astérix - Cité d'Athènes - Cité de Corinthe - Cité de Sparte - Cité d'Olympie. Tous les élèves ont un même objectif : obtenir la palme !! Et chacun d'entre eux fait son maximum pour être au top, maquillé aux couleurs de la France.

Après cette journée des plus sportives, et le rangement du matériel, les récompenses sont attribuées au cours d'un goûter subventionné par le Foyer Socio Educatif (FSE) : **classée 1ère la 6ème G - cité d'Olympie - classe la plus fairplay** : les 6ème A, Romains du camp d'Aquarium.

Les élèves de ces deux classes iront au Musée du Sport à Nice.



Murielle Aymard, principale et Laurent Fernandez, principal adjoint, n'ont pas manqué d'apporter leurs encouragements aux collégiens.

Saluons cette journée animée et sportive, autour de belles valeurs.

— — — — —

* Le "Torball" est un sport de ballon qui est pratiqué par des sportifs déficients visuels. L'un des élèves de 6ème est malvoyant. Fort impliqués dans l'intégration du handicap au collège, (journées handicap par le passé), la direction, les professeurs, le personnel font tout pour permettre aux personnes aveugles et malvoyantes de profiter des joies de tous les sports. Pour les élèves invités à cette occasion à être Non Voyant (NV), ce sport leur donne l'occasion de comprendre quelques éléments de la compensation sensorielle et cognitive, qu'assume 24 h sur 24 leur camarade NV.



COLLÈGE YVES MONTAND - "LA VIE D'AVANT" POUR DES ÉLÈVES DE 3ÈME

En début d'année scolaire, la médiathèque Joseph Piégay a sollicité les élèves de 3ème A du collège Yves Montand, soutenus par leur professeur de français, Céline Gelormini, autour d'un travail sur la "vie d'avant". Pour ce faire, ont été mis à leur disposition des clichés tirés d'anciennes plaques de verre retrouvées par Natacha Polli, photographe plasticienne, clichés retravaillés par l'artiste, qui ont été datés, montrant des Vinonnais en 1938 au coeur de leur village.

Parallèlement, les collégiens ont eu à lire "les Chroniques du Café du Commerce", recueil de souvenirs de la vie vinonnaise d'antan, contée par André Gouin - mémoire incontestée du village - et mis en pages par Jo. Boudier.

La classe s'est alors plongée dans les années d'avant-guerre et a tenté d'imaginer les pensées, les préoccupations de chaque personnage au moment des séances photos de l'époque.

Respecter le contexte historique, rester fidèle à son ambiance n'a pas toujours été chose facile. Il a fallu enquêter sur les métiers d'antan (meunier, bugadière, éleveur de vers à soie...) et s'imprégner de l'atmosphère du village à l'approche de

la guerre. Les collégiens ont interprété chaque image et prêté un destin à ces personnages. Ils ont composé puis enregistré des textes introspectifs mêlant fiction et réalité de l'époque. La référente numérique des médiathèques de Durance Verdon Luberon Agglomération (DLVA) s'est chargée de donner vie aux portraits en animant les visages grâce à un logiciel informatique, avec les voix de certains élèves. Ceux-ci avouent s'être attachés à leur personnage, avoir mis un peu de leur propre histoire, ou de celle des membres de leur famille, dans leur création.

A la fin de cette étude, la projection d'un petit film réunissant leurs montages a initié de précieux échanges avec

l'épouse d'André Gouin (*récemment décédé NDLR*), venue découvrir leur travail. Tous ont réfléchi à la force des liens intergénérationnels, ont comparé leur qualité de vie à celle de leur personnage dans le film..

Cette expérience laissera une trace durable dans l'esprit des élèves qui en sont sortis comme grands. Ils tiennent ici à remercier chaleureusement Natacha Polli, Josette Gouin, ainsi que l'équipe de la Médiathèque pour la mise en oeuvre de ce projet fédérateur.



Mme Josette Gouin





L'APRÈS-MIDI PORTES OUVERTES AU RELAIS PETITE ENFANCE "LEÏ BELUGO"

Le Relais Petite Enfance Leï Belugo a organisé une après-midi portes ouvertes, accueillant les familles pour découvrir les locaux et rencontrer l'animatrice. Les familles ont pu comprendre les missions du Relais et découvrir sa page Padlet via un QR code, offrant des informations pratiques et juridiques.

La décoration printanière des murs a charmé avec des créations locales, tandis qu'une exposition sur la récupération a mis en valeur la créativité des professionnels.

Cet événement convivial leur a permis de renforcer les liens et d'échanger sur des questions éducatives, soulignant l'importance du Relais petite enfance.



RENTRÉE SCOLAIRE 2024 – 2025 STRUCTURES PÉRISCOLAIRES

A partir du 6 juillet, pour les personnes ayant déjà un compte, pensez à mettre à jour les documents sur le logiciel enfance MyPerischool pour pouvoir accéder aux inscriptions (écoles maternelle et élémentaire).

S'il s'agit d'une création de compte, vous pouvez vous rendre tout simplement sur <https://vinonsurverdon.myperischool.fr> en indiquant :

- le code commune VNON5V
- votre adresse mail
- et en générant un mot de passe.

Merci de vous munir :

- De votre dernière attestation du quotient familial de la CAF. Le cas échéant, la MSA ou votre dernier avis d'imposition,
- Assurance extra-scolaire pour l'année 2024-2025,

- Carnet de vaccinations,
- Justificatif de domicile récent,
- RIB (si prélèvement).

Conformément au règlement intérieur des activités scolaires et périscolaires, « Afin que l'inscription soit effective, il est impératif que le dossier de l'enfant soit renouvelé ou mis à jour chaque année et que les factures concernant l'année scolaire précédente aient toutes été réglées ». Aussi, la commune se réserve le droit de ne pas valider la création du compte ou sa mise à jour.

Il est impératif d'avoir fait les mises à jour de vos comptes ou les créations de compte avant le 23 août 2024 pour pouvoir ensuite procéder aux inscriptions pour la rentrée.



LE SPORT C'EST LA SANTÉ !

L'actualité n'a pas échappé à l'ACM, la flamme olympique est bien passée dans les Accueils Collectifs de Mineurs. Durant les vacances de printemps, les animateurs se sont appuyés sur les valeurs fondamentales inhérentes au sport comme le respect, la solidarité, le partage, la tolérance...

Un grand merci à Jean-Vincent, président de Kung Fu Wushu et son équipe qui répondent toujours présents et qui ont permis de réaliser une séance de boxe. Merci à tous les intervenants ainsi qu'aux animateurs.



SORTIR À VINON



PROGRAMME

COMITÉ DES FÊTES

FÊTES FORAINES SUR LE PARKING DU VERDON

Buvette et restauration au stand du comité des fêtes
Concours de boules organisés avec la Boule du Verdon

DU VENDREDI 12 AU LUNDI 15 JUILLET 2024

Vendredi 12 juillet

Pétanque mêlée 2x2 100€+ FP Tirage à 15h
Soirée années 80 animée par DJ FACTORY

Samedi 13 juillet

Jeu provençal choisi 2x2 400€ + FP Tirage à 9h30
22h Feu d'artifice offert par la Municipalité sur les bords du Verdon
Soirée animée par le groupe DUST
Pétanque mixte choisi 2H + 1 F 150 € + FP Tirage à 21h30

Dimanche 14 juillet

8h30 Petit déjeuner offert aux joueurs par la boule du verdon
Continuation Jeu Provençal à 9h00
Cérémonie du 14 juillet à 10h30 sur le Cours
SOUPE AU PISTOU sur réservation animée par le groupe SOFT à partir de 12h
Pétanque masculin 2x2 choisie 150€ +FP Tirage 15h
Pétanque féminin 2x2 choisie 150€ + FP Tirage 14h30
Soirée animée par le groupe NO NAME

Lundi 15 juillet

Pétanque mêlée 2x2 100€ +FP Tirage à 15h
Soirée animée par le groupe SOUL AZUR

DU JEUDI 15 AU DIMANCHE 18 AOÛT 2024

Jeudi 15 août

Concours des enfants Pétanque mêlée 2x2 Tirage à 10h Pétanque mêlée 2x2 100 € + FP Tirage à 15h
Soirée animée par le groupe MEMORIES 06

Vendredi 16 août

Pétanque masculin 2x2 choisie 150€ +FP Tirage 15h
Pétanque féminin 2x2 choisie 150€ + FP Tirage 14h30
Soirée fièvre des années 80's 90's 2000's animée par DISK'R EVENT
Pétanque mixte choisi 2H + 1 F 150 € + FP Tirage à 21h30

Samedi 17 août

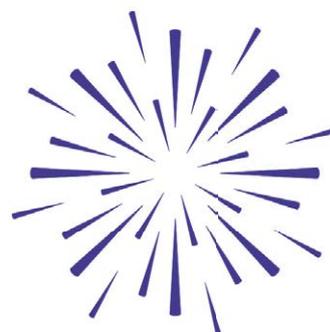
Jeu provençal choisi 2x2 400€ + FP Tirage à 9h30 Soirée animée par le groupe XXELLE

Dimanche 18 août

8h30 Petit déjeuner offert aux joueurs par la boule du verdon
Continuation Jeu Provençal à 9h00
AIOLI SUR RESERVATION ANIME PAR MELODY SAX à partir de 12h
Pétanque 2x2 choisie 150€ +FP Tirage 15h

SAMEDI 3 AOÛT SUPER LOTO NOCTURNE

En plein air
à partir de 20h
sur l'Esplanade le Cours
Buvette et petite restauration sur place
Nombreux lots !!
Organisé par le comité des fêtes
et le comité municipal
du cadre de vie



contact : comitedesfetesdevinon@gmail.com



Programme* des animations de la médiathèque Joseph Piégay

Juin, juillet, août 2024

Histoires de ...
À partir de 3 ans
Mercredi 15h30 5 juin

Club de lecture ados
Book Club
(au collège) Lundi 12h45 17 juin

Club de lecture jeunesse
Enfants 8-12 ans
Mercredi 10h30 19 juin

Club des Lecteurs
(adultes)
Samedi 10h-11h30 29 juin

Jeux de plateau
Samedi 9h30 / 11h30 8 juin
de 4 à 12 ans avec un parent

Jeux littéraires
Samedi 14h-16h30 29 juin
(adultes)

Dessine-moi une danse
Samedi 1er juin, de 9 à 12h.
Atelier parent-enfant (6-9 ans) animé par une illustratrice et une chorégraphe
Sur inscription

Du 2 juillet au 31 août

Envie d'évasion ?

Venez découvrir notre sélection de romans sur New-York, les écrivains new-yorkais d'hier et d'aujourd'hui et des documentaires, BD...

Pliages et origamis
Mercredi 3 juillet de 14 à 16h30

Atelier animé par les petites mains habiles des bibliothécaires à partir de livres usagés

Le 6 juillet, à partir de 18h
Rendez-vous conte !

Ne manquez pas cette soirée festive autour de contes dits par **Laureline Clair-Koenig et Laurent Daycar**, Sans oublier le repas partagé dans les jardins de la médiathèque

L'exposition « **Giono et le cinéma** » est à la médiathèque Joseph Piégay **jusqu'au 8 juin**

Cette exposition évoque le regard que porta Giono sur le septième art, du cinématographe Lumière à la Nouvelle Vague...
Exposition mise à disposition par le Centre Jean Giono (Manosque)

Vinon fait son cinéma

Projection au Cinéma Moulin St-André de films adaptés de romans de Jean Giono :
Samedi 8 juin à 18h : Le hussard sur le toit
Dimanche 9 juin à 20h : Regain
Partenariat avec le Cinéma de Pays
Entrée au prix habituel du cinéma

Tout renseignement au
04 92 78 59 40

* sous réserve de modifications





LES VINESTIVALES

Pour la 13ème édition des « VINESTIVALES », l'association « Vintage Music Club » vous propose deux soirées de fête et de musique, les 28 et 29 juin.

Le comité d'organisation et les bénévoles de l'association seront - encore cette année - au rendez vous, pour renouveler l'ambiance festive et conviviale des éditions précédentes.

Les travaux d'aménagement du centre ville ont imposé de nouvelles configurations et installations du site. **Les organisateurs et techniciens savent s'adapter et vous réservent un accueil encore plus convivial. (C'est une surprise...).**

L'association « Vintage Music Club » a sélectionné plusieurs groupes d'univers différents, qui se présenteront successivement sur deux scènes tout au long de ces deux soirées festives (19h00-01h00).

La restauration est assurée par des food-trucks et restaurateurs ambulants locaux qui proposent une grande variété de repas à emporter. Des tables sont mises à disposition du public.

Les bénévoles de l'association, en poste sous des "buvettes", installées dans l'enceinte des Vinestivales, veilleront à vous désaltérer (selon besoin et avec modération).

Ce festival, c'est également l'engagement d'une équipe de passionnés, appuyée par une armée de bénévoles, sans lesquelles rien ne serait possible ; c'est l'engagement



de la mairie, de la DLVA, des sponsors et partenaires financiers sans lequel rien ne serait financièrement possible. C'est enfin vous, car sans vous tous, les spectateurs, rien n'aurait de saveur. Alors comme toujours, venez nombreux partager avec nous ces deux soirées de festivités.

Festival propre :

Des boissons sont servies au verre aux buvettes. Les verres sont vendus et consignés au tarif de 1 euro.

Des points de tri sélectif sont disponibles sur le site.

Des toilettes sont installées en complément des toilettes publiques.

Partageons ensemble les citations de grands poètes qui ont inspiré notre démarche musicale et philosophique.



■ William SHAKESPEARE : Drama – Pouêt

"La musique a été donné à l'homme pour qu'il soit heureux, pour accentuer les moments importants de sa vie".

■ Bob MARLEY : Rasta-Pouêt

"La musique chasse la haine chez ceux qui sont sans amour. Elle donne la paix à ceux qui sont sans repos, elle console ceux qui pleurent".

■ François VALÉRY : Pouêt-Contemporain "Aimons-nous vivants".

Le comité organisateur des VINESTIVALES.



COMITÉ MUNICIPAL CADRE DE VIE

FÊTE DE LA TRANSHUMANANCE DIMANCHE 2 JUIN AU BORD DU VERDON CÔTÉ AIRE DE CAMPING-CAR



Voilà maintenant 8 ans que la commune fête la transhumance.

Cette fête met à l'honneur les métiers du pastoralisme, de l'artisanat, des créateurs et producteurs en vente directe.

De nombreuses animations sont prévues ;

Voici le programme détaillé :

9h30 : Départ du troupeau précédé par le défilé des tracteurs et le groupe folklorique « Leï Jouvant Dracenen » vers le village

10h : Arrivée du troupeau sur les bords du Dimanche 2 juin du Verdon, côté Moulin

10h30 et 14h30 : Groupe folklorique « Leï Jouvant Dracenen »

11h30 : Mot du Maire

12h : Restauration sur place avec le groupe musical « Pena sun rise »

17h30 : Départ des tracteurs anciens suivis du troupeau

Votre PUB
TOUS SUPPORTS
Imprimerie Despretz
Tél. 06 14 45 25 41

Vinon sur Verdon



Groupama
MÉDITERRANÉE

CERFRANCE
PROVENCE
CONSEIL - EXPERTISE COMPTABLE

Carrefour
market

2 DATES À NE PAS MANQUER

■ DIMANCHES 2 JUILLET ET 1^{ER} SEPTEMBRE - VIDE GRENIER BROCANTE

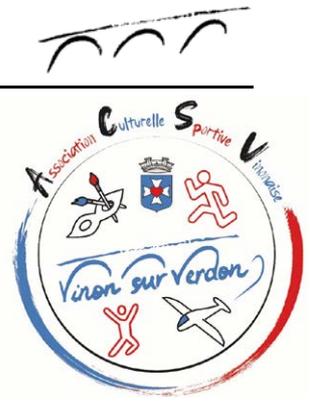
Parking au bord du Verdon, Rive droite en amont du pont.

Buvette et petite restauration sur place.

Renseignements et inscriptions : Mail : brocantes@vinon-sur-verdon.fr

Documents disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site de la mairie

CÔTÉ ASSOCIATIONS



L'ACSV, UNE BELLE SAISON QUI S'ACHÈVE !

Près de 1000 adhérents, Vinonnais ou venus des villages alentour, ont pu pratiquer leurs activités sportives ou culturelles dans les meilleures conditions.

L'association propose une multitude d'activités encadrées, pour la plupart, par des professeurs diplômés.

Il y en a forcément une qui vous correspond - Venez essayer !

Notez la création d'une section Volley ados en septembre !!

QUELQUES SECTIONS À L'HONNEUR :

Section Roc'n Grolle

La section « Course » a porté les couleurs de Vinon sur la course de la « Transaubrac » 106kms ; course pour Julia, petite fille atteinte d'une maladie génétique contre laquelle elle se bat avec beaucoup de courage. Un grand merci aux coureurs et à leur responsable, Daniel BLANC.

Section « Fitness/Zum'Dance »

Remise en forme assurée avec les cours proposés par Pauline. Renforcement musculaire, ateliers cardio,

Les Étoiles de Vinon : 10 ANS !

Après une saison riche en représentations et compétitions, la section de gymnastique acrobatique de l'ACSV, Les Étoiles de Vinon, vous donne rendez-vous le samedi 29 juin 2024 à la salle de l'Étoile à Gréoux-les-Bains pour leur Gala de fin d'année, afin de fêter leurs 10 ans !

Au menu de cette soirée : buffet, chorégraphies des "loisirs", des compétitrices, artistes extérieurs, chant, danse... Une soirée mémorable se prépare ! Venez nombreux pour cet anniversaire.

Section Randonneurs

Le groupe "Rando Découverte" organise des randonnées pour améliorer la forme physique et l'autonomie en balade, avec des sorties matinales autour de Vinon les samedis matin (2 à 3 fois par mois) et des sorties à la journée (jusqu'à 1h30 de route) presque tous les samedis (8 à 12 fois par an) de septembre à juin.

Des week-ends sont aussi proposés. Ouvertes à tous à partir de 5 ans avec accompagnant, les randonnées se font en sous-groupes de niveaux. Les participants partagent découvertes, bonne humeur et pique-niques, en s'intéressant à divers sujets comme la nature, la forme physique et la navigation GPS. Un groupe WhatsApp facilite l'organisation. Inscrivez-vous à la section "Rando Découverte" de l'ACSV, encadrée par Pascale et le groupe LEAD Rando.



L'agenda de l'ACSV, à noter :

- 7 et 8 juin Fête annuelle (sur la place).
- 7 septembre : Forum des Associations.
- 21 juin : Assemblée Générale.
- 9/16 septembre : reprise des activités.

Renseignements au 06 12 61 20 35 - acsv.83560@gmail.com
ou au secrétariat ouvert du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h, et le vendredi matin.



SOCIÉTÉ DE CHASSE VINON

OPÉRATIONS DE COMPTAGES NOCTURNES DE LA FAUNE SAUVAGE, PRINTEMPS 2024.

Une fois la saison de chasse terminée et avant la période de reproduction, on peut se poser cette question bien légitime : combien reste-t-il d'animaux sauvages, sur notre beau territoire vinonnais ?

Les membres de la Société de Chasse connaissent bien les remises des différentes espèces chassables et ont une idée approximative des effectifs, à la sortie de la période hivernale.

En effet, chaque printemps depuis 1996, afin de confirmer l'abondance de la faune terrestre, un comptage aux phares, en empruntant rigoureusement le même circuit, est réalisé par des bénévoles de la société de chasse, trois soirées d'affilée.

Ces comptages avec utilisation de sources lumineuses, nécessitent une autorisation spécifique, délivrée par la préfecture du Var.

Le bilan de ces opérations permet de déterminer l'indice d'abondance kilométrique pour chaque espèce, afin de justifier l'attribution qualitative et quantitative des plans de chasse, ainsi que le classement de quelques espèces animales en Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD).



Le président Michel Barlatier remercie l'ensemble des volontaires qui participent chaque année, dans le froid, mais aussi dans la bonne humeur, à ces opérations de comptages nocturnes.

Les propriétaires de poulaillers familiaux ou professionnels subissent chaque année des dégâts importants sur leurs animaux de basse-cour, causés par des petits prédateurs sauvages, et ne sont jamais dédommagés. Il est important de déclarer systématiquement ces préjudices, pour permettre une régulation maîtrisée de ces espèces ESOD.

Un formulaire de déclaration de prédateurs ou de dégâts aux biens est à la disposition des administrés en mairie. Une fois ce document dûment renseigné, il est à renvoyer à la Fédération Départementale des Chasseurs du Var, ou à déposer dans la BAL de la Société de chasse de Vinon, en face de la caserne des pompiers.

Le président, Michel Barlatier

COUNTRY DANCE PASSION – DANSE COUNTRY

Le club de danse, Country Dance Passion, offre aux danseurs un espace convivial et festif tous les jeudis, pour apprendre de nouvelles danses ou revoir des classiques. Cette saison, six grands bals ont réuni les danseurs des clubs voisins.

Un Grand bal country "Débutants" a été organisé avec succès, encourageant les nouveaux venus à danser dans une ambiance joyeuse. Des événements trimestriels mêlant

danse et convivialité sont également organisés.

Après la pause estivale, le club se prépare pour le Forum des Associations avec des initiations tout au long de la journée.

Avec l'aide d'un danseur du groupe « Arsène » pour la partie "conception", et notre animatrice Coco pour la partie « mise à jour », vous pouvez les suivre sur le site : <https://sites.google.com/view/countrydancepassion>.





KUNG FU WUSHU-LA VOIE DE L'ÉQUILIBRE



Cette année 2024, année du Dragon de Bois, est une année particulière pour l'Association KUNG FU WUSHU - La Voie de l'Équilibre, menée de main de maître par Jean-Vincent TOBI, professeur diplômé 3ème DAN en Arts Martiaux Chinois.

et grands, débutants ou aguerris, et le professeur vinonnais - accompagné de son assistant Gérard WALTER, 1ère DAN - veille au bon déroulement de ses cours en toute sécurité.



En effet, l'association fête ses 10 ans d'existence sur notre commune ; le tout premier cours donné dans les magnifiques locaux du gymnase « Les Galets du Verdon », a eu lieu le 3 février 2014.

Tout au long de ces belles années, Jean-Vincent TOBI, a eu le plaisir d'entraîner et d'accompagner ses élèves de 5 à 77 ans et plus..., à la découverte, l'initiation et l'entraînement aux Arts Martiaux Chinois. Il œuvre avec patience et passion à la transmission de disciplines chinoises comme Tai Qi, Qi Gong et Kung Fu, mais aussi à l'enseignement de la boxe et de la Self défense.

Ces disciplines sont ouvertes à tous, petits



HAUTE-PROVENCE BASKET

Au Gymnase les Galets du Verdon, le basketball est au coeur des activités du premier trimestre.

En mars, plusieurs événements ont eu lieu, dont un plateau U9 avec des activités ludiques et techniques.

Deux matchs, un pour le championnat départemental U13 : l'équipe de Vinon s'est inclinée contre Gap, un match U15 où l'équipe de Vinon a infligé une lourde défaite à Gap (88-44), et la finale régionale du challenge U13, qui a réuni des jeunes de toute la région PACA. En avril, des journées d'apprentissage ont eu lieu pour les U7 et les U11, mettant en avant l'importance du jeu et des fondamentaux. Ces événements ont été rendus possibles grâce à l'implication des parents, bénévoles et du club HPB.





FÉE-DE-L'ART

L'association Fée-de-l'Art vous accueille dans son local impasse du Vieux Séchoir (à droite d'Élégance Cuisines), pour vous présenter ses créations, régulièrement renouvelées, soit lors d'ouvertures sur rendez-vous, soit pendant ses permanences du jeudi (hors vacances scolaires) de 17h à 18h30.



A partir du 14 juin le local sera ouvert en mode boutique le vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h (entrée libre).

L'après-midi, les membres de l'association se retrouveront pour travailler sur leurs œuvres, dans une ambiance conviviale de partage et d'échange.

Les personnes qui le souhaiteraient peuvent rejoindre ces moments créatifs, de façon occasionnelle (participation libre) ou de façon régulière (adhésion de 15 euros à l'association).

Chacun apporte son matériel, les conseils sont échangés dans la bienveillance, émulation créative assurée !

Que vous cherchiez à sortir en famille, entre amis, que vous soyez créatifs ou amateurs de toiles, de photographies, de sculptures, de dessins, n'hésitez pas à leur rendre visite, pour discuter en toute simplicité, et partager avec eux vos coups de cœur artistiques.

PICCADILLY - STAGE D'ANGLAIS

L'Association Piccadilly proposera cet été encore des stages d'Anglais en immersion. Ils se dérouleront les 22, 23, 25 et 26 Juillet 2024 de 9H30 à 11H30 dans la salle de réunion du gymnase.

Jeux de mots, de rôles, sketches, vidéos, exercices, le tout exclusivement en Anglais.

Tarif unique 90 € TTC. Contactez Olivier au 0787384574 ou olivierbrouaux83@gmail.com



LES CHATS DE VINON

L'association des chats de Vinon et la commune œuvrent ensemble pour la stérilisation des chats errants.

Le 1er semestre 2024 marque un renouveau pour l'association, avec un nouveau logo et un nouveau bureau, mais les objectifs restent inchangés ! La mission de stérilisation des chats errants pour contrôler la population féline de la commune, de soins aux chats libres, et d'adoption des chats sociables, se poursuit.

L'histoire poignante de Plutonie, une jeune chatte grise, qui errait - gestante et très affaiblie - dans un jardin en quête de chaleur, met en lumière l'importance de la stérilisation pour éviter les souffrances des chats errants et de leurs chatons. Recueillie par une dame attentionnée, elle a été soignée intensivement pendant plusieurs jours, jusqu'à recouvrer la santé.

N'hésitez pas à signaler tout chat errant afin que l'association intervienne rapidement et efficacement. Soutenez-la en devenant adhérent ou faites un don.



L'association est également à la recherche d'un local à Vinon pour poursuivre ses actions. Un grand merci à tous ceux qui soutiennent les bénévoles !

www.leschatsdevinon.com -06.69.15.23.81

leschatsdevinon@gmail.com

Le saviez-vous ?

Depuis 2015, la commune a établi une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis afin d'encadrer les modalités de prise en charge des frais de stérilisation et d'identification des animaux. Elle contribue à 50% de ces frais, tandis que la prise en charge des chats sauvages relève de l'association Les Chats de Vinon, conformément à la convention.



ÉVÈNEMENT AFFICH' ÉMOI !

Il a suffi d'un film sur le Street Art et de quelques bénévoles pour que naisse l'idée, à la Maison du Partage, de créer un événement autour de ce thème. C'est comme cela que le Street Art a investi les rues et les places de Vinon en octobre 2022, transformant notre village en musée à ciel ouvert. Des "Oh, des Ah, c'est chouette", des "on n'était jamais venu dans le haut du village. C'est joli." Beaucoup de visiteurs des alentours ou touristes ont admiré les œuvres accrochées aux murs.

La Maison du Partage s'est dit : "on ne peut pas laisser mourir une si belle idée". Idée qui fait la place belle aux initiatives de tout genre, qui fait appel aux artistes, à l'imagination de tous et crée de l'émulation. Ce projet fédérateur autour de la solidarité, la démocratie participative, le respect des consciences - valeurs que porte la Maison du Partage tous les jours dans son travail - est formidable.

Il réunit à la fois les propriétaires de murs qui acceptent de les prêter le temps de l'exposition, la mairie qui donne son autorisation pour l'affichage, les écoles élémentaire et maternelle, les crèches, les associations comme Maktouba ou la Voix de l'Equilibre mais aussi des ateliers de dessin, de peinture, les jeunes de l'ACM, le club de kayak, des particuliers et artistes graffeurs, photographes qui souhaitent peindre, dessiner ou encore écrire....

Aussi, cette année, l'aventure redémarre avec autant d'enthousiasme, autant de joie dans les préparatifs, et d'envie à faire de Vinon "un Street Art village, éphémère", le temps d'une exposition et jusqu'à ce que les affiches se décollent. Plusieurs circuits ont été imaginés pour que tous, petits et grands ou personnes à mobilité réduite puissent admirer les œuvres des artistes.



AFFICH' Émoi ! 2ème édition



Vinon musée éphémère à ciel ouvert,
et pour ce faire cette année encore,
Les artistes...
C'est vous !



Pour participer
et s'informer ?

→ affichemoi@orange.fr

→ 04.92.79.34.62

→ 162 avenue de la Libération
Vinon sur Verdon

Et le 14 juin, les Vinonnais se réveilleront dans un musée à ciel ouvert. Le soir même à 18h aura lieu l'inauguration de cet événement sur l'Esplanade Yves Guis nouvellement refaite. Un film sera projeté, un apéritif offert suivi d'un repas partagé avec tous ceux qui voudront y prendre part. Ce sera le début des festivités pour Vinon. Souhaitons que de nombreux visiteurs se déplacent pour admirer notre beau village.





"LES JARDINS DU VERDON" CONTINUE SON CHEMIN

La collaboration entre l'association et l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM de l'élémentaire) continue son chemin. Toujours très actifs et motivés, les enfants et les bénévoles se côtoient et prennent plaisir à jardiner ensemble :

- Tonte, ■ Débroussaillage,
 - Apport de compost dans les bacs,
 - Plantation de fraisiers,
 - Création d'un hôtel à insectes "géant",
- Mise en place et décoration de pneus de récupération pour des futures jardinières...

L'association a eu l'occasion de recevoir une classe de CP fin mai, afin de partager un moment agréable autour du jardinage.



Pour la troisième année consécutive, les enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs iront fleurir le restaurant "Le Planeur" à l'aérodrome. Un grand merci à Christine pour son accueil ainsi que pour le super goûter qu'elle offre aux enfants.

"Je tiens, à renouveler mes remerciements à l'ensemble des bénévoles pour leur soutien et leur motivation mais aussi à toutes les personnes qui participent de près ou de loin à notre jardin. Un grand merci aux enfants qui participent chaque mercredi, et qui font de ces moments de partage, de réels moments conviviaux. Belle saison à vous tous et toutes."

Noémie MENARDO, présidente

UN PROGRAMME CHARGÉ POUR LE CLUB S.C VINONNAIS

En mars, le club a accueilli une formation pour éducateurs, organisée par le District des Alpes,

En avril, le club a remporté le challenge "Programme Éducatif Fédéral" et a organisé un après-midi festif avec des ateliers et des quiz pour les jeunes licenciés. Les membres du club ont participé à l'initiative de nettoyage "Nettoyons le Sud" (Merci à tous les volontaires), un stage multisport a été proposé aux enfants, incluant diverses activités et une sortie au Parc du Verdon - le club remercie les accompagnateurs U16/18 pour le renfort apporté au manager sportif.

Fin avril, les U18 ont remporté la demi-finale de la Coupe Pierre Lanza contre le FC Sisteron, l'équipe féminine U17 a perdu en demi-finale contre Gap, mais a montré beaucoup de détermination. Le 28 avril, les seniors ont gagné la demi-finale de la Coupe Robert Gage contre Manosque.



Équipe féminine U17

En mai, le club a organisé un grand tournoi pour les U6 à U13. Ce fut beaucoup de travail en amont mais aussi pendant et après, de la part de tous les bénévoles, du bureau et du manager sportif. Tout était au rendez-vous pour que ce soit une réussite, même la météo. Le club remercie les nombreux bénévoles, sans qui rien ne serait possible !

Une journée dédiée aux U11 a également eu lieu, réunissant les meilleures équipes du District des Alpes.

Les événements à venir :

- 1er juin : finales des U18 et des seniors à Veynes.
- La saison se terminera le 21 juin par la fête du club, rassemblant licenciés et familles.
- Le 6 juillet, un tournoi des amis du SC Vinonnais se

tiendra en semi-nocturne (17h-22h) réunissant anciens et actuels membres, partenaires et supporters pour une soirée conviviale. Tout au long de la soirée le SCV proposera une restauration /buvette. Inscriptions auprès de Quentin au Club.

Contact :
scvinonnais@gmail.com



Équipe U18



La lettre de Charlotte

Bonjour, fidèles lecteurs - ou "Bon jour" - en deux mots - comme il était d'usage de le dire jusqu'au XIIIe siècle, qui signifiait «jour favorable, temps heureux».

■ Voici venir bientôt le temps de **la transhumance**. Tradition très ancienne, pour nous, Vinonnais, ce mot fait partie de notre patrimoine. La transhumance, "forme de nomadisme assagi" est la migration saisonnière du bétail - et chez nous principalement des ovins et des caprins - entre les pâturages d'hiver et les pâturages d'été. **Elle a pour premier objectif l'engraissement des troupeaux**, dans les prairies d'altitude, qui sont accessibles après la fonte des neiges, mais aussi de préparer la future reproduction des brebis dont la gestation dure 152 jours. **Un autre objectif très important, est de permettre aux éleveurs libérés de la garde quotidienne des animaux, de préparer les récoltes de foin dans les vallées**, pour reconstituer leurs réserves de fourrage, afin passer le prochain hiver.

■ **Ville étape de la transhumance, l'histoire de Vinon-sur-Verdon est reliée à celle de la migration saisonnière des troupeaux provençaux.** Ainsi, dès le Moyen-âge, la plus grande partie des moutons élevés sur la rive gauche de la Durance, quittaient les bergeries de la Plaine de la Crau (en Camargue), des environs d'Arles et de Nîmes, pour gagner les pâturages de la chaîne des Alpes, y païsser pendant l'été et y être plus au frais. Les bergers se trouvaient à la tête de milliers de bêtes (marquées au nom du propriétaire). Les ânes bâtés portaient le matériel nécessaire aux bergers, et la charrette qui fermait la marche, était chargée des sacs de "sel"* et des petits agneaux récemment nés. Ces troupeaux étaient surveillés par 7 ou 8 bergers, et par leurs "chiens de pastre". Les ménous (moutons apprivoisés qui font avancer le troupeau) et les grands boucs surmontés de leurs énormes cornes en spirale, qui portent autour du cou les "campanes (cloches), passent devant.

■ Sur le chemin de l'estive **, les "escaboua" (troupeaux) de moutons et brebis faisaient halte sur la place principale de Vinon. Ils arrivaient par la route d'Aix et descendaient la rue grande (l'avenue de la République n'existait pas encore (NDLR), les chiens ramenant les moutons qui s'égarèrent et qui mangeaient - allègrement - les fleurs plantées devant les maisons... Certes, plus de géraniums mais en compensation on ramassait les crottes pour fertiliser les jardins potagers.

■ On arrivait alors à la halte... sur le Cours, non encore ombragé. **C'est au XVIIIe siècle que les Bayles d'Arles (propriétaires des troupeaux) y ont fait planter des platanes pour que leurs troupeaux ne souffrent plus de la chaleur.**

■ Avant la construction du pont de Vinon (1787), les troupeaux passaient le Verdon en barque, au niveau du stade de foot, parfois plus en amont entre Aurbelle et Lineau. Le jour de la St-Jean, ils prenaient la "carraire" (route des troupeaux) pour n'arriver à l'estive que 3 semaines plus tard. A la St Michel, fin septembre, ils repartaient en sens inverse par les "drailles" (voies de transhumance entre les plaines de basse Provence et les montagnes alpines), leur capital augmenté des agneaux nés là-haut.

■ Les fermes récupéraient leur cheptel.. l'herbe "d'en-bas", redevenue verte, ils pouvaient alors se repaître de l'herbe de la Crau !

Aujourd'hui, la transhumance des troupeaux se fait en grande partie en camions...

Après une première reconnaissance de la transhumance, pratiquée par les bergers et les éleveurs, au patrimoine culturel immatériel (PCI) de la France en juin 2020, l'Unesco reconnaît la transhumance comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité en décembre 2023.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

La fête de la transhumance à Vinon

Cette année 2024, le 2 juin, dans les rues de Vinon, on pourra entendre les "sonnaïles". La traditionnelle fête de la transhumance, portée par le Comité "Cadre de vie", est une manifestation annuelle qui célèbre la migration des troupeaux de moutons vers les pâturages d'été.





Elle met à l'honneur les métiers du pastoralisme, de l'artisanat, des créateurs et producteurs en vente directe.

Les visiteurs y viennent en grand nombre, heureux de découvrir cette ancienne coutume provençale.

Je souhaite que vous y retrouviez toutes ces traditions pastorales, et vous engage à bien profiter du bel été qui s'annonce.

Charlotte

* Pourquoi le "sel" : les brebis en sont très friandes - il est parsemé sur les pierres plates de l'alpage, qu'elles viennent lécher. Une brebis peut consommer jusqu'à 1 kg de sel par été.

** Cette période se nomme "l'estive", (et par métonymie, c'est aussi le pâturage de montagne et la garde du troupeau en montagne).





QU'ELLE ÉTAIT BELLE MA CLIM !

En ces temps d'énergie chère et de canicules fréquentes, beaucoup d'entre nous font installer un système de climatisation ou une pompe à chaleur.

Les unités extérieures de ces appareils, ici plus facilement nommées « clim », sont souvent implantées en façade de l'habitation, au plus facile et sans recherche d'intégration au bâti ou simplement d'esthétique, et parfois en surplomb du domaine public.

Enfin, ces dispositifs techniques sont aussi parfois sources de gêne sonore pour le voisinage, et donc de conflits. C'est pour ces raisons que plusieurs textes réglementent l'installation de ces appareils à l'extérieur. Ci-après, petite revue de ceux-ci.

En préambule

Il est important de savoir qu'en droit français les différents codes réglementaires sont souvent des entités séparées. Ainsi une « clim » extérieure autorisée dans le cadre du code de l'urbanisme peut cependant être en infraction vis-à-vis du code de la santé publique ou du code de la construction et de l'habitation.

Pour vous aider, sachez que la jurisprudence impose à votre installateur un devoir de conseil envers vous, concernant notamment l'urbanisme et la réglementation.

Par ailleurs, il faut savoir que dans le bâti ancien à forte inertie, la climatisation - consommatrice d'électricité - n'est pas toujours la meilleure solution de chauffage ou de rafraîchissement. **Il peut être utile de consulter à ce sujet l'architecte-conseil énergéticien missionné par Durance-Luberon-Verdon-Agglomération (DLVA) dont nous faisons partie.**

Du point de vue de l'urbanisme

Dans le cas d'une maison neuve, le dispositif extérieur de la pompe à chaleur figure sur les plans et l'autorisation d'urbanisme accordée le validera, encore une fois du seul point de vue du code de l'urbanisme.

Dans le cas d'un ajout ultérieur sur une construction existante, l'ajout de la clim en façade modifie celle-ci et

doit donc faire l'objet d'une déclaration préalable (DP dans le jargon de l'urbanisme).

Pour être validée, cette DP doit se conformer au code de l'urbanisme, au PLU (Plan Local d'Urbanisme) en vigueur de la commune. De plus, elle doit respecter les directives du PNRV (Parc Naturel Régional du Verdon) et les conseils du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Var (CAUE).

Dans le Vieux village et au Hameau (les zones UA du PLU), où se trouvent les cas fréquents d'ajout de « clim », l'article UA11 du PLU en vigueur stipule que :

« Les climatiseurs, pompes à chaleur, appareillages techniques etc. ne devront pas être en saillie sur l'espace public. En cas d'impossibilité technique dûment justifiée ils pourront être cachés par un dispositif adapté (grille, volet ...) respectant la qualité architecturale de la façade. »

La meilleure solution est donc l'intégration au bâti, généralement l'encastrement dans la façade, selon la fiche-conseil du CAUE du Var disponible sur leur site ou au service de l'Urbanisme. Ou encore d'installer un climatiseur monobloc sans unité extérieure avec juste une grille réduite de ventilation sur l'extérieur, solution à privilégier dans le Vieux village et au Hameau.

Quand le système monobloc n'est pas possible ou bien qu'il soit prouvé que l'intégration n'est pas techniquement réalisable, le surplomb du domaine public pourra parfois être autorisé avec ajout d'un « cache-clim », dispositif ajouré masquant partiellement le ventilateur et améliorant l'esthétique, mais pas l'acoustique. De nombreux modèles et marques sont visibles sur internet.

Ce cache-clim devra alors figurer dans la demande d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC). Dans la plupart des cas, son aspect et sa teinte devront se « fondre » au mieux dans la façade.

Enfin et avant que cela ne soit imposé par la réglementation, il est fortement conseillé d'intégrer toutes les canalisations de la clim à l'intérieur du lo-



gement, pour éviter les trajets souvent bicornus de goulottes en façade.

Dernier point réglementaire, les condensats sont des eaux polluées qui doivent être raccordées au réseau d'eaux usées, et non rejetées en surface sur le domaine public.

Du point de vue de l'acoustique

Le bruit porte atteinte à la santé de chacun et est également un élément perturbateur de la tranquillité publique.

Aussi le bruit d'une « clim » extérieure est considéré comme un bruit de comportement et rentre dans la catégorie des bruits de voisinage, réglementés notamment par le Code de la Santé publique (CSP).

Celui-ci définit les seuils nocturnes et diurnes qui ne doivent pas dépasser l'émergence globale d'un bruit particulier en un lieu donné - c'est-à-dire la différence entre le niveau de bruit ambiant et le bruit particulier. Pour plus de détails, se référer à l'article R3136-7 du CSP.

Dans le cadre de son devoir de conseil, votre installateur vous renseignera sur le risque de dépassement des seuils d'émergence en ce qui vous concerne, et sur les dispositions à prendre pour y échapper (matériel peu sonore, positionnement adapté, boîtier isolant, barrière acoustique,...).

En conclusion

Avant de finaliser votre désir de « clim », demandez conseil, renseignez-vous, raisonnez collectif, pensez au cadre bâti environnant, demandez les autorisations nécessaires, prévenez vos voisins, ..., pour que votre « clim » ne devienne pas une source plus importante d'ennuis que de confort !



Laurent Bonhomme,
Adjoint délégué
à l'Urbanisme



DÉLIBÉRATIONS VOTÉES LORS DES DERNIÈRES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Conseil municipal du 14/03/2024

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2024.
- Rapport de la délégation du maire : décisions municipales.
- Approbation du règlement local de publicité (RLP).
- Délégation de la maîtrise d'ouvrage à DLVAgglo pour le projet d'élaboration du plan de débroussaillage et d'aménagement forestier (PDAF).
- Adhésion à l'Agence technique départementale Var Ingénierie.
- Débat d'orientations budgétaires 2024.
- Convention de passage sur les chemins ruraux et voies communales avec la société ENGIE GREEN France dans le cadre de l'exploitation et la maintenance du parc solaire de Boutre.
- Convention territoriale globale DLVAgglo 2023-2027 avec les Caisses d'Allocations Familiales 04 et 83.
- Mise à jour du tableau des effectifs.
- Budget Pompes funèbres – corrections d'amortissements sur exercices antérieurs.
- Gestion déléguée du service public de fourrière automobile : lancement de la procédure simplifiée de délégation de service public – rapport de Monsieur le maire et vote de principe.
- Modification du tarif des encarts publicitaires.
- Modification des tarifs droits de place fêtes foraines.
- Bons d'achats et plantes «concours des maisons fleuries»

Conseil municipal du 04/04/2024

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2024.
- Rapport de la délégation du maire : décisions municipales.
- Etat annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus.
- Vote des comptes financiers uniques 2023 budget principal et budget annexe régie des pompes funèbres.
- Affectation du résultat (compte financier unique 2023) : budget principal.
- Affectation du résultat (compte financier unique 2023) : budget annexe de la régie des pompes funèbres.
- Taux d'imposition des taxes directes locales 2024.
- Subventions 2024 aux associations.
- Subventions 2024 aux associations à caractère social.
- Subventions 2024 aux associations liées à la commune par une convention.
- Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2 pour le projet d'aménagement du Cours à Vinon-sur-Verdon.
- Budget principal 2024 et budget annexe 2024 (régie des pompes funèbres).
- Convention d'objectifs et de moyens avec le Sporting club vinonnais.
- Convention d'objectifs et de moyens avec la crèche Les Abeillons.
- Convention d'objectifs et de moyens avec le Centre social et culturel La Maison du Partage.
- Convention 2024 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 millions d'amis.



- Création d'un poste de rédacteur principal 1ère classe. Instauration d'un tarif exceptionnel pour occupation temporaire du domaine public pour l'année 2024 – terrasses du Cours.
- Instauration d'un tarif pour concession de columbarium (2 places).
- Modification du règlement intérieur du cimetière.

Conseil municipal du 23/04/2024

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2024.
- Rapport de la délégation du maire : décisions municipales.
- Convention relative à la participation des collectivités aux séances d'exams psychotechniques proposées par le Centre de Gestion du Var.
- Participation au dispositif éco-gardes pour l'année 2024.
- Désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public rues du Puits et Bellevue.
- Convention d'installation, d'animation et de suivi d'un site de compostage partagé.
- Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.
- Instauration d'une charte des terrasses.
- Adhésion de compétence à TE83-SYMIELEC.

**LES DOSSIERS SONT CONSULTABLES AU
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA MAIRIE.**

INFOS MAIRIE - AGENDA



JEAN-PAUL FRACCARO

Un pilier de la mairie de Vinon-sur-Verdon prend sa retraite après 32 ans de service

Jean-Paul Fraccaro, Vinonnais de cœur depuis toujours, a commencé à travailler très jeune, tout d'abord dans le privé, de 1981 à 92 en tant que cuisinier dans divers établissements vinonnais.

Sa carrière exemplaire dans la fonction publique, commencée en septembre 1992, laissera une empreinte indélébile au sein de la collectivité, où il a exercé, avec passion ses missions de :

- Responsable de la cuisine centrale, qui comprend la gestion des repas pour les cantines scolaires, la crèche, le foyer restaurant de l'Oustau dou Verdon et le service de livraison des repas à domicile,

- Manager de l'équipe de restauration des 2 écoles, et du service d'entretien des bâtiments municipaux.

Jean-Paul a commencé son parcours au sein de la mairie en tant que cuisinier, et très vite, il s'est distingué par ses compétences et son dévouement. Après avoir réussi plusieurs concours, il termine sa carrière au grade de technicien principal de 1ère classe.

Il a su évoluer avec la réglementation, a essuyé les plâtres du HACCP (Analyse des Risques et Maîtrise des Points Critiques), s'est formé et n'a jamais eu de contrôle négatif dans toute sa carrière.

Jean-Paul a toujours solution à tout malgré les aléas (livraison manquante ou tardive, problème d'effectif), petits et grands ont toujours mangé en temps et en heure, sans que rien ne transparaisse, hormis quelques fois le menu modifié.

Mais ce n'est pas tout. Jean-Paul a également contribué de manière significative à la réussite de la fête belge, un événement majeur de notre commune qui se tient chaque 21

juillet. Depuis 1997, il se consacre corps et âme à la préparation de cet événement, précurseur d'une tonne de moules la nuit précédant la manifestation. Son travail acharné a assuré le succès de cette fête, qui comme vous le savez, attire de nombreux visiteurs. La municipalité ainsi que tous ses collègues de travail tiennent à exprimer leur profonde gratitude à Jean-Paul pour toutes ces années de service. Nous lui souhaitons une retraite paisible et heureuse, remplie de moments de joie et de détente bien mérités.

Merci, Jean-Paul, pour tout ce que vous avez accompli.



Juin 2024

Jour	Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
Sam 1er	Fête des enfants	La cour des Grands	Ecole élémentaire	lacourdesgrandsvinon@gmail.com	
Dim 2	Fête de la Transhumance	Comité cadre de vie	Au bord du Verdon	06 32 29 48 93	
dim 2	Compétition Kayak slalom VVCK		Stade d'eaux vives	06 62 00 36 69	Journée
Jeu 6	Rural Mobile	Maison du partage	Parking école maternelle	04 92 79 34 62	
V.7 et S.8	Spectacle fin d'année ACSV		ACSV	Sur la place - acsv.83560@gmail.com	
S.8 et D.9	Transpiades : http://www.verdon3t.com		Transpiades Verdon 3 Terroirs - Ginasservis-Vinon-St Julien		Journée
Dim 9	Elections européennes	Municipalité	4 bureaux de vote	04 92 78 80 31	8h 18h
Mer 12	Rural'mobile	Maison du partage	Berges du Verdon	04 92 79 34 62	
Ven 14	Concert vernissage affichémoi - Centre social maison du partage - Sur le Cours et Salle des Fêtes			04 92 79 34 62	- soir
Sam 15	Commémoration de la stèle André Arbaud - Municipalité		Route de Ginasservis	04 92 78 86 33	10h45
S.15 et D.16	Compétition judo ligue Paca - ASCEA Cadarache judo		Gymnase les galets du Verdon	jeangabriel.signoret@gmail.com	
Mar 18	Commémoration de l'appel du général De Gaulle	Municipalité et associations d'anciens combattants		Dépôt de gerbes au cimetière - 04 92 78 80 33	18h au cimetière
Ven 21	Assemblée Générale	ACSV	Salle des Fêtes	acsv.83560@gmail.com	
Ven 21	Spectacle de Fin d'année Maktouba - Gymnase les galets du Verdon - centrechoregraphiquemaktouba83@yahoo.com				
V.28/S.29	Vinestivales	Vintage Music Club	Sur le Cours	vintagemusicclub@gmail.com	soirées

Juillet 2024

Jour	Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
Lun 1er	Collecte de sang	Amicale des donneurs de sang Bénévoles	Salle des Fêtes	lydia.boeuf@wanadoo.fr	15h-19h30
Ven 5	Assemblée générale	Société de chasse	Salle des Fêtes	04 92 78 89 61	
Sam 6	Loto nocturne	Asam Provence	Le Cours	asamprovence@gmail.com	
Dim 7	Vide Grenier - Brocante	Comité cadre de vie	Bord du verdon	06.32.29.48.93	brocantes@vinon-sur-verdon.fr - Toute la journée
J.11 au D.14	Fête foraine - bals et animations - Comité des fêtes		Au bord du Verdon	comitedesfetesdevinon@gmail.com	06 20 74 38 58
Sam 13	Feu d'artifice	Municipalité	Au bord du Verdon	04 92 78 86 33	Vers 21h30
Dim 14	Fête nationale	Municipalité et Fnaca	Comité des Fêtes	Le Cours - 04 92 78 86 76	10h30
Dim 21	Fête nationale Belge	Association Fête Belge Vinonnaise		Le Cours - 04 92 78 86 33	19h
Dim 28	Loto en plein air	Amicale des donneurs de sang bénévoles		Le Cours - 04 92 78 89 74	21h

Août 2024

Jour	Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
Sam 3	Loto	Comité cadre de vie et Comité des fêtes		Sur le Cours	06.32.29.48.93
Sam 10	Concours de boules 16 doublettes et Loto	ABL V Amicale boule lyonnaise	Jeu de boules au stade et salle des Fêtes	patrickgarambois@gmail.com	9h
Jeu 15	Commémoration du 80ème anniversaire du bombardement du pont	Municipalité et FNACA	Sur site	communication@vinon-sur-verdon.fr	10h
J.15 au D.18	Fête votive	Comité des Fêtes	Au bord du Verdon	comitedesfetesdevinon@gmail.com	06 20 74 38 58
Jeu 15	Atoli	Comité des Fêtes	Au bord du Verdon	Sur réservation - Comité fêtes	06 20 74 38 58 - Déjeuner